



## APPEL D'OFFRES

### FOURNITURE DE MATÉRIEL DE RECOUVREMENT POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

La MRC de Charlevoix-Est demande des soumissions pour la fourniture de matériel de recouvrement au Lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Clermont. Les soumissionnaires doivent fournir le prix total à la tonne métrique incluant les taxes, les redevances et tous les autres frais pour la livraison et la fourniture de matériel de recouvrement. L'adresse de livraison est le 119, chemin Snigole à Clermont au LET. Les camions seront pesés sur place. Le prix à la tonne doit être valide du 29 novembre 2023 au 31 octobre 2026. La MRC se réserve le droit de refuser le matériel de recouvrement livré s'il ne convient pas aux critères suivants :

- Granulaire composé de sable contenant un peu de gravier;
- Matériel ayant une conductivité hydraulique minimale de  $1 \times 10^{-4}$  cm/s et moins de 20 % en poids de particules d'un diamètre égal ou inférieur à 0,08 mm;
- Une granulométrie approximative correspondant aux sable et gravier entre 0,063 mm et 10 mm;
- La granulométrie n'a pas besoin d'être confirmée par une analyse.

Le délai de livraison suite à une demande de la MRC est de 72 heures.

**Aucune quantité minimale ne peut être exigée.** Notez, à titre indicatif seulement, que la quantité achetée en 2022 a été d'environ 3 000 tonnes métriques.

### DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions seront complétées à **même** le document préparé à cet effet disponible au bureau de la MRC de Charlevoix-Est situé au 172, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1 ou par courriel. Les soumissions doivent être remises dans une enveloppe cachetée portant la mention « SOUMISSION – FOURNITURE DE MATÉRIEL DE RECOUVREMENT POUR LE LET 2023-2026 » et reçues au bureau de la MRC de Charlevoix-Est, 172, boulevard Notre-Dame à Clermont le vendredi 17 novembre 2023 avant 11 h. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même endroit, le jour même à 11 h.

Toutes les propositions reçues après le délai fixé seront retournées sans avoir été ouvertes.

La MRC ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions si elle le juge à propos, et ce, sans encourir de frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

La MRC exige du soumissionnaire qu'il respecte l'ensemble des dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est en vigueur lors de l'appel d'offres. Cette politique est disponible à l'adresse suivante :

<https://mrccharlevoixest.ca/wp-content/uploads/2022/09/Compilation-administrative--Gestion-contractuelle.pdf>

Donné à Clermont le 8 novembre 2023

Michel Boulianne

Directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments